**SEANCE DU LUNDI 25 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un : le 25 janvier à 17 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Dominois se sont réunis dans la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 janvier 2021

Etaient présents : LABRY Jean-Louis, BOER Alain, WARENDEUF Alain, DELEU Aurélien, DUFOUR Michel, FLAUTRE Samuel,

Absents excusés : MARQUEZ Jérémy représenté par M. BOER Alain, NEUREUIL Dominique représenté par M. DUFOUR Michel, MARTEL Béatrice représentée par M LABRY Jean-Louis, NICOLAS Arnaud

Secrétaire de séance : Monsieur BOER Alain

Monsieur Alain WARENDEUF refuse de signer le compte-rendu du 7 décembre 2020 dans la mesure où nommé en tant que secrétaire de séance, il ne lui a pas été demandé de le valider.

**1/ Délibération autorisant le maire à mandater des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2021 :**

En raison des travaux de mise aux normes à finir à la salle polyvalente et conformément à l’article L 1612-1 du CGCT, Monsieur le Maire demande à l’assemblée de l’autoriser à effectuer des dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2020.

La dépense maximale s’élève à 1 672 €, les crédits ouverts étant de 6 691 € (hors chapitre 16 : « remboursement d’emprunts »).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d’accepter la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées précédemment.

**2/ Règlement du camping pour la saison 2021 :**

Les élus prennent connaissance du règlement soumis par M. le Maire et acceptent ledit règlement. Il n’y aura pas d’augmentation pour l’année 2021.

M. WARENDEUF évoque le paiement de la taxe de séjour qui n’a pas été réglée en 2020, le fait que le matériel (mobil home) appartienne à la clientèle et que le camping soit ouvert de mars à octobre, il demeure compliqué de gérer le nombre de nuitées. Aussi propose-t-il de se rapprocher des services de la Communauté de Communes afin d’obtenir une solution pour le règlement de ladite taxe.

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire demande à l’assemblée de délibérer pour l’adhésion au Groupement de commande de travaux neufs et d’entretien de voirie coordonné par la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre. L’intérêt étant le gain de temps procédural, la rationalisation des dépenses, la réalisation des économies d’échelle sur les volumes d’achat, et le besoin de la commune en termes de travaux neufs et d’entretien de voirie sur son territoire.

Le conseil municipal approuve la création dudit groupement, désigne la Communauté de Communes comme coordinatrice de ce groupement, autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour autoriser le Président de la Communauté de Communes à engager les consultations communes, signer les marchés qui en découleront et tout autre document afférant à la création de ce groupement.

M. WARENDEUF rappelle la réunion du 7 décembre au cours de laquelle une habitante avait suggéré l’extinction des lumières de la commune à 22 h 30. Il serait intéressant de savoir combien consomme une lampe en watts et rencontrer un agent de la FDE pour éventuellement installer des ampoules à LED par la suite si cela constitue un investissement avantageux.

M BOER estime que la priorité des travaux est la mise en conformité de la salle des fêtes.

Une personne du public autorisée à prendre la parole demande si le site internet est créé.

M. WARENDEUF explique qu’il lui faut savoir exactement quelles sont les rubriques à afficher car il va recevoir une formation de 2 heures durant lesquelles il lui sera demandé ce qu’il faut partager sur le site. M.WARENDEUF rappelle que M. BOER ne souhaitait pas que les comptes-rendus de conseil figurent sur le site. Il précise avoir rencontré Mme BECU chargée de la communication de la ville de RUE qui lui a confirmé que leur présence sur le site était incontournable afin de privilégier la transparence.

M. BOER explique qu’il ne tenait pas à y faire figurer les procès-verbaux du conseil municipal estimant que cela ne concernait que les Dominoisiens. A moins qu’un pass leur soit délivré pour les consulter si cela est possible.

Séance levée à 18 h 25